

PAR COURRIEL

Québec, le 7 décembre 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-10-098 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 25 octobre dernier, concernant *un dossier contenant un avis de non-conformité et un rapport d'inspection du MELCC remis à la Municipalité de Lac-du-Cerf (numéro de référence est le 7430-15-01-03640-03)*

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection et ANC (Municipalité de Lac-du-Cerf), 38 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage de la municipalité de Lac-du-Cerf. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme :

LAC-DU-CERF  
Jacinthe Valiquette  
Directrice générale  
19, ch. de l'Église Lac-du-Cerf (QC) J0W 1S1  
Tél. : 819 597-2424 #21  
Télec. : 819 597-4036  
[dg@lac-du-cerf.ca](mailto:dg@lac-du-cerf.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

... 2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Fanny Marceau, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fanny.marceau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:fanny.marceau@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 3

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

1 Identification

Date de l'intervention : 2019-09-25      Heure de début : 10 h 36      Heure de fin : 12 h 56  
Intervention effectuée par : Léonie Roulier  
Accompagné par :      ↓↑ - +  SO

1.1 Demande

N° de demande : 200702773      Type de demande : Plainte à caractère environnemental  SO  
Objet de la demande : H-PL / Lac du Cerf / Municipalité Lac du Cerf / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'émission de sédiments dans le lac du Cerf (baie Valiquette) provenant de l'ouverture de plusieurs (4-5) barrages de castor sur le ruisseau Lefebvre.

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301415955      Type d'intervention : Inspection  
N° de gestion doc. : 7430-15-01-03640-03      N° de document : 401857098  
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'émission de sédiments dans le grand lac du Cerf (baie Valiquette) provenant de l'ouverture de plusieurs (4-5) barrages de castor sur le ruisseau Lefebvre.

2 Lieu concerné par l'intervention

1      Nom du lieu : Lac-du-Cerf (grand)      ↓↑ - +  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : X2138356      Type de lieu : lac  
Localisation du lieu : Coordonnées géographiques : 46,276450000000:-75,496600000000  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,276450000000:-75,496600000000

3 Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Municipalité de Lac-du-Cerf	Maître d'œuvre	19, chemin de l'Église Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0	13435813	X2138356

4 Condition météo

Description : 13°. 60 % de nuage.       SO  
 Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jacinthe Valiquette	Directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf	Bur.:(819) 597-2424 poste 21
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Julie Lapalme	Biologiste, AJ Environnement	Bur.:(819) 499-3996
3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annie Raymond	Biologiste, AJ Environnement	Bur.:(819) 499-3996
4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pierre Raiche	Président de l'association de la protection du Grand et du Petit lac du cerf	Cell.: 53-54
5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maurice Marier	Inspecteur de la voirie à la Municipalité du Lac-du-Cerf	Bur.:(819) 597-2424 poste 27

5.1 Mode d'identification

But expliqué :  oui       non       s. o.  
Mode d'identification :  verbale       preuve de statut  
But expliqué à/identification faite auprès de : Aux personnes rencontrées et contactées.

6 Plainte

Plaignant rencontré :  oui       non      Plaignant contacté :  oui       non       SO

<b>7 Photo numérique</b> <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 49	Nombre de photos intégrées au rapport : 24
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Léonie Roulier avec un appareil photo de type Canon PowerShot A495. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\roule01\7430-15-01-03640-03\2019-09-25</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b> <input type="checkbox"/> SO		
#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	IMG_0002.JPG IMG_0003.JPG IMG_0004.JPG	Montage panoramique
2	IMG_0019.JPG IMG_0020.JPG IMG_0021.JPG IMG_0022.JPG	Montage panoramique

<b>8 Grille d'intervention annexée</b> <input checked="" type="checkbox"/> SO
---

<b>9 Autre pièce annexée au rapport</b> <input type="checkbox"/> SO			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Autre	1	Planche contact (2 pages)
2	Croquis	2	Croquis 1. Lac-du-Cerf / Grand lac du cerf (baie Valiquette) / Émission de sédiments dans le Grand lac du Cerf suite à la création de brèche dans des barrages à castor / 2019-09-25 (3 pages)
3	Courriel	3	Courriel avec deux pièces jointes ayant comme objet <i>plaintes rue Léonard a Lac du cerf 3014155955</i> datée du 26 septembre 2019 (3 pages)
4	Courriel	4	Courriel ayant pour objet barrage à castor – ruisseau Lefebvre datée du 11 octobre 2019 et envoyé par l'inspecteur de la voirie de la municipalité de lac-du-cerf (8 pages)
5	Document	5	Registraire des entreprises du Québec (3 pages)
6	Document	6	Description des points GPS (coordonnées géographiques, 1 page)

<b>10 Équipement utilisé</b> <input type="checkbox"/> SO			
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin Dakota 10	+/- 3 mètres de précision
2	Ruban à mesurer	Mastercraft 7.5 mètres	-

<b>11 Échantillon</b> <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

<b>12 Mise en contexte</b> <input type="checkbox"/> SO
<p>Le 26 août 2019, un appel concernant un apport (émission) de sédiment important dans le Grand lac du cerf (baie Valiquette) dans la municipalité de Lac-du-Cerf fut reçu à la ligne d'Urgence-Environnement. Cet apport de sédiment proviendrait de l'ouverture de plusieurs (4-5) barrages de castor sur le ruisseau Lefebvre, émissaire du lac Lefebvre. La plainte fut transférée au Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ), région des Laurentides.</p> <p>L'inspection vise donc à vérifier le bien-fondé de cette plainte.</p> <p>À noter que le plaignant a mentionné que les agents de la faune seraient déjà intervenus dans le dossier.</p>

<b>13 Description de l'intervention</b>
<b>Se référer au rapport photographique et au croquis (annexe 2)</b>
<p><b>CONSTATS</b></p> <p>Je me rends 53-54 au sud-ouest de la baie Valiquette.</p> <p>53-54 correspond au point GPS 344 (photo 1) et 53-54 au point GPS 345.</p> <p>Je constate une accumulation de sédiments importants dans la baie Valiquette. En effet, des sédiments sont observables à la surface de l'eau ou peu profonds dans l'eau. Les quenouilles sont partiellement ensevelies par les sédiments (photo 2, prise de point GPS 345).</p> <p>Les sédiments que j'observe au fond de l'eau présente très peu ou aucune végétation. J'y vois des copeaux de bois et des fragments de végétations flottantes (GPS 345, photo 3).</p>

### 13 Description de l'intervention

53-54 (GPS 345), l'eau en surface présente une hauteur d'environ 11,5 cm (mesurer avec un ruban à mesurer, photo 4). Pour ce qui ait des sédiments, ils présentent une hauteur de 1,56 mètre (photos 5 à 7).

Je me déplace ensuite un peu plus au nord-est de la baie Valiquette. Au point GPS 346, je constate une accumulation importante de sédiments. En effet, les nénuphars ne flottent plus à la surface de l'eau, mais reposent sur une couche de sédiments vaseux (photo 8). À noter que le nénuphar constitue une plante flottante. Ainsi, il doit obligatoirement avoir de l'eau sous la plante pour qu'elle se retrouve à cet endroit. Aussi, la tige de la plante fait habituellement quelques mètres dans l'eau. Aussi, je constate la présence de plantes émergentes, mais aucune présence d'eau. Les plantes émergentes émergent des sédiments vaseux (photo 9). Je constate également la présence de méandres (rigoles) d'eau à travers les sédiments dans la baie Valiquette (photo 10). De plus, des troncs d'arbres sont partiellement enfouis dans les sédiments.

J'observe une fois de plus que les sédiments au fond de l'eau présente très peu ou aucune végétation. J'y vois des copeaux de bois et des fragments de végétations flottantes (GPS 347. photo 11).

Au sud du point GPS 347, j'observe des bâtons de bois plantés en « X » qui démontre qu'une gestion (trappe) de castor est faite dans le secteur (photo 12).

Le ponceau qui traverse le chemin Valiquette (aval GPS 347 et amont GPS 348) n'est pas obstrué et permet un libre écoulement des eaux (GPS 348, photo 13).

Je remonte alors le ruisseau Lefebvre afin de voir s'il y a eu du démantèlement de barrage à castor. J'observe un premier barrage à castor au niveau du point GPS 349 (photo 14). Je constate une brèche au centre du barrage (photo 15). J'observe que l'eau qui s'écoule dans la brèche du barrage est claire.

Je continue mon chemin vers l'amont du ruisseau Lefebvre. Je monte sur un pont qui traverse le ruisseau Lefebvre (piste de VTT) au point GPS 350. À cet endroit, je constate un 2<sup>e</sup> barrage à castor en aval du pont (photo 16). Ce dernier présente également une brèche en son centre. Un faible écoulement des eaux s'écoule dans la brèche. En effet, les castors semblent être en train de refermer la brèche puisque de la végétation fraîche a été ajoutée au centre du barrage (photo 17).

Toujours au point GPS 350, en amont du pont qui traverse le ruisseau Lefebvre (piste de VTT), j'observe un cube Morency (photo 18). Ce dernier joue bien son rôle d'écoulement des eaux et n'est pas obstrué par de la végétation.

Au niveau du point GPS 351, j'observe au loin un 3<sup>e</sup> barrage à castor (photo 19).

Compte tenu le fait que je n'ai plus aucune vue sur le ruisseau Lefebvre dû à la densité de la végétation, je fais demi-tour au point GPS 352.

#### Susceptibilité article 20 al.2 partie 2

- Émission de contaminants (sédiments) dans le Grand lac du cerf (Baie Valiquette) suite au démantèlement de barrages à castor

La Loi sur la qualité de l'environnement définit un contaminant comme étant *une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement.*

Le fait d'avoir démantelé de barrage à castor de façon non progressive à causer une émission de sédiments important dans le lac du cerf. Ceci peut causer plusieurs effets néfastes à la faune et la flore aquatique telle que : l'obstruction des branchies des poissons qui causent une augmentation de la sensibilité aux maladies, l'augmentation de la turbidité de l'eau qui diminue la pénétration de la lumière et a un effet négatif sur les micro-organismes, colmatages des frayères, rehaussements du lit du cours d'eau, nuisances à l'écoulement de l'eau et dépôts de sédiments à l'embouchure des cours d'eau, etc.

Je conclus donc qu'il y a un manquement à l'article 20 al.2 partie 2.

#### **Informations fournies par les personnes rencontrées**

Des riverains du Grand lac du cerf m'informent que l'émission de sédiments a eu lieu le lundi 19 août 2019 (QUAND). Ils en ont eu connaissance vers 16h00 l'après-midi. De l'apport de sédiments dans le grand lac du cerf aurait persisté jusqu'au vendredi, soit le 23 août 2019. Ceci a causé une élévation des sédiments dans le lac.

L'émission de sédiments (qui est arrivée sous forme d'une grosse vague) auraient, selon eux, possiblement été causé par le démantèlement (ou bien la création de brèches) de 5 barrages à castor (inventorié par les agents de la faune). Avant l'évènement, la baie Valiquette était navigable en kayak. Maintenant, il n'y a pratiquement plus d'eau en surface dans la baie (QUOI).

Selon eux, le maître d'œuvre des travaux est la municipalité de Lac-du-Cerf. Toutefois, il croit, sous toute réserve, qu'il est possible que des bénévoles aient prêté main-forte à la municipalité. Ils savent également qu'un trappeur a été engagé puisque des pièges à castor ont récemment été installés en amont de la baie Valiquette (QUI).

### 13 Description de l'intervention

Selon ce qu'ils ont cru comprendre, le niveau du lac Lefebvre, qui se trouve en amont du grand lac du cerf, présentait un niveau d'eau trop élevé pour les résidents du lac Lefebvre. Ceux-ci n'auraient donc plus de plage et ont peur que le niveau de l'eau soit trop élevé pour leur abri à bateaux. Ils auraient donc voulu faire abaisser le niveau de l'eau pour retrouver leur plage (POURQUOI).

Les riverains du Grand lac du cerf ignorent quelle méthode fut adoptée pour démanteler les barrages à castor (COMMENT).

Toujours selon les riverains du Grand lac du cerf, le président de l'Association du Petit et du Grand lac du cerf a également constaté l'émission de sédiments le 21 août 2019. Il s'est rendu à la municipalité pour faire part de ses observations.

Suite à la visite du président de l'Association du Grand et du Petit lac du cerf, le mercredi 21 août 2019, la mairesse de Lac-du-Cerf s'est rendu sur le lieu de l'incident pour constater l'émission de sédiments. Toutefois, elle n'a absolument rien fait. Selon elle, il s'agit d'une situation normale.

Le jeudi 22 août 2019, les riverains notent une augmentation importante de sédimentation dans le Grand lac du cerf. Ils contactent donc à nouveau le président de l'Association du Petit et du Grand lac du cerf. Ce dernier vient prendre des photos, à l'aide de son drone, sur lesquels on voit un delta de sédiments. Ces photos ont été publiées sur la page Facebook de l'Association. Les riverains me remettre ses photos en mains propres. Toutefois, le président n'a pas aidé les riverains dans leur démarche pour remédier à la situation de l'émission de sédiments dans le Grand lac du cerf.

Le vendredi 23 août 2019, les riverains se rendre au bureau de la municipalité pour rencontrer la mairesse, mais elle n'était pas disponible. Donc, ils demandent à la secrétaire de l'accueil de transmettre leurs coordonnées à la mairesse compte tenu de l'aggravation de la situation. Elle leur mentionne que la municipalité a fait affaire avec AJ Environnement. Ils n'ont jamais eu de retour de la mairesse.

Le lundi 26 août 2019, les riverains communiquent donc avec Urgence-Environnement et S.O.S braconnage. Monsieur Alexandre Fournelle, agent de la faune, se présente sur les lieux de l'évènement en fin d'après-midi. Il confirme la présence de 5 barrages à castor dans le ruisseau Lefebvre (amont du grand lac du cerf). Les brèches créées dans ceux-ci respectent la largeur permise. Toutefois, il n'est pas certain que les brèches ont été faites de façon progressive et que la méthode utilisée pour démanteler les barrages à castor n'a pas été faite selon les règles de l'art. Ce dernier mentionne aux riverains qu'il ne peut actuellement rien faire dans cette situation. Les riverains auraient dû le joindre immédiatement lorsque l'évènement est survenu.

Le mardi 3 septembre 2019, les riverains communiquent avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité de Lac-du-Cerf. Ils lui demandent s'il est possible pour elle de venir constater l'état des lieux.

Le jeudi 5 septembre 2019, l'inspectrice en bâtiment et en environnement les rappelle et leur mentionne qu'après consultation avec la mairie que tout est normal et qu'elle ne se déplacerait pas.

### 14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

#### **Courriel envoyé par les riverains**

Les riverains m'envoient par courriel une photo datant de l'été 2018. Sur cette photo, je vois une femme qui se baigne 53-54 dans la baie Valiquette (GPS 345). Toutefois, il aurait été impossible de se baigner dans 11,5 cm de profondeur d'eau. Ceci démontre qu'il y a eu un apport de sédiments important suite à la prise de cette photo (annexe 3)

#### **Appel téléphonique avec la biologiste de la firme en environnement AJ Environnement**

Le 30 septembre 2019, mon interlocutrice me confirme que la Municipalité du Lac-du-Cerf a bel et bien mandaté (engagé) la firme AJ Environnement. Leur mandat était de caractériser l'exutoire du lac Lefevre en Kayak suite à des plaintes des citoyens comme quoi l'eau du lac était trop élevée. Selon les plaisants, il y avait autrefois du dragage de fait dans le ruisseau Lefebvre, mais maintenant la municipalité n'entretiendrait plus le ruisseau. Suite à la caractérisation, la biologiste responsable du dossier aurait émis des recommandations. Toutefois, mon interlocutrice ignore qu'elles sont ses recommandations.

Toutefois, il ne s'agit pas de son dossier, mais bien de celui de sa collègue. Elle ne détient donc pas toutes les informations. Elle me confirme tout de même qu'un rapport a été produit et remis à la municipalité de Lac-du-Cerf en juillet dernier. Je demande s'il est possible d'avoir accès à ce rapport. Elle me dit que je devrais demander à la municipalité puisque le rapport leur appartient.

Elle m'invite à communiquer avec Annie Raymond, la biologiste responsable du dossier lors de son retour le mercredi 2 octobre 2019.

Elle m'indique que son interlocutrice est directrice générale à la Municipalité du Lac-du-Cerf.

Le 3 octobre 2019, je contacte Annie Raymond, la biologiste responsable du dossier. Elle m'explique que suite à l'envoi de son avis professionnel, elle n'a eu aucune communication avec la Municipalité du Lac-du-Cerf. Ainsi, elle n'a fait aucun suivi auprès de la ville et ne sait pas si c'est recommandations ont été appliqué. Elle me dit que la municipalité du Lac-du-Cerf lui a mentionné déjà détenir un permis SEG du MFFP pour le démantèlement des barrages à castor. De plus, la municipalité lui a mentionné avoir l'habitude de défaire les barrages à castor, et ce de façon graduelle. Elle est tout de même surprise puisqu'elle connaît la municipalité du Lac-du-Cerf comme étant très sensible coté environnementales habituellement.

**Appel téléphonique avec le président de l'association de la protection du Grand et du Petit lac du Cerf**

Je demande à mon interlocuteur s'il est au courant de l'évènement concernant l'apport de sédiments dans le Grand lac du cerf. Voici les informations fournies par ce dernier :

Il m'informe que le lac en amont du Grand lac du cerf, soit le lac Lefebvre présentait un niveau trop élevé selon les riverains. Ainsi, la municipalité de Lac-du-Cerf a reçu beaucoup de plaintes. La municipalité a donc engagé une firme en environnement pour savoir quelle était la source du problème d'un niveau d'eau si élevé. La firme en environnement a alors déterminé que le niveau de l'eau était dû à la présence de plusieurs barrages à castor dans le ruisseau Lefebvre. (POURQUOI)

Ainsi, la municipalité a mandaté des gens pour démanteler les barrages à castor. Toutefois, il ignore qui exactement a démantelé les barrages à castor. Il m'indique que la municipalité a bien fait attention de ne pas lui mentionner de qui il s'agissait. Toutefois, il sait qu'un trappeur a été engagé par la municipalité pour gérer la population de castor. Aussi, il sait que Maurice Marier, inspecteur municipal, était responsable du dossier et aussi qu'il a déjà suivi une formation pour le démantèlement de barrages à castors (QUI).

Le démantèlement a eu lieu le 19 août 2019 (QUAND).

Il m'explique qu'il a effectivement eu un apport de sédiments important dans la baie Valiquette dû au démantèlement simultané de trois barrages (la largeur des brèches est d'environ 1 à 2 mètres). Ceci a eu pour effet d'apporter une quantité d'eau importante dans la baie Valiquette. Donc, comme depuis plusieurs années, il y a une accumulation importante de sédiments au nord de la baie Valiquette, la vague d'eau à transporter tous ses sédiments plus au sud de la baie. Il a effectivement remarqué un changement de couleur (eau brune) de l'eau et une quantité de prolifération d'algues plus élevée qu'à l'habitude (QUOI).

À son avis il aurait fallu défaire les barrages un à un et non simultanément. De plus, le démantèlement des barrages n'a pas eu le résultat souhaité. En effet, le lac Lefebvre a seulement baissé de quelques pouces d'eau. La réelle problématique selon lui est que la décharge du lac Lefebvre (ruisseau Lefebvre) est ensablée. Ainsi, le niveau du lac est effectivement plus élevé que jadis. Mais, jadis, le ruisseau Lefebvre était entretenu, à savoir qu'il a déjà été creusé et vidé de ses sédiments (années 50). Donc, le niveau du lac était plus bas du à des interventions humaines. La nature reprend donc son cours.

Il suggère de m'envoyer des photos de la baie Valiquette prises à l'aide de son drone avant l'évènement et après l'évènement. Les photos démontrent clairement le déplacement et la migration de la sédimentation.

**Courriel de l'inspecteur de la voirie (confirmation du 3QOPC, annexe 4)**

Le 11 octobre 2019, l'inspecteur de la voirie répond à mon courriel. Voir ces réponses en *italique*.

- Qui a réalisé les travaux ? *48* Est-ce que Monsieur Maurice Marier, inspecteur était le responsable des travaux ? *48*
- Quand (date) les barrages à castor ont été démantelés / quand (date) les brèches dans les barrages à castors ont été réalisées ? *48*
- En quoi consistaient les travaux ? Démantèlement complet des barrages à castor ou simplement des brèches dans les barrages ? *48*
- Combien de barrages à castor faisaient l'objet des travaux ? *48*
- Quelle fut la méthode utilisée, à savoir comment les travaux ont été réalisés ? Exemple : une brèche de 20 cm a été faite sur les 5 barrages à castor de l'aval vers l'amont. *48*
- Pourquoi des brèches ont été faites dans les barrages à castor ou démantelées ? *48*
- Est-ce que la création de brèche et/ou de démantèlement du barrage a engendré l'entraînement ou l'émission de sédiments dans le grand lac du cerf ? *48*
- Avez-vous obtenu une autorisation du Ministère de la Faune pour la création de brèche et/ou démantèlement de barrages à castor ? Sinon, quelles ont été les démarches entreprises auprès du Ministère de la Faune ? *48*
- Est-ce qu'un trappeur a été engagé ? Si oui, puis-je avoir son nom et ses coordonnées. *48*

48

**Appel téléphonique avec l'inspecteur de la voirie de la municipalité du Lac-du-Cerf**

Le 15 octobre 2019, j'appelle l'inspecteur de la voirie afin d'obtenir des précisions suite à son courriel du 11 octobre dernier (annexe 4).

48

48

J'explique à l'inspecteur de la voirie que tout me porte à croire que l'émission de sédiments provient de la création de brèches dans les barrages à castor. En effet, j'ai obtenu des photos d'avant et d'après la création de brèches et effectivement, une émission de sédiments s'est produite le 19 août 2019. De plus, aucune autre activité anthropique n'est réalisée dans le ruisseau Lefebvre. Je l'informe donc que avis de non-conformité sera fort probablement envoyé à la Municipalité de Lac-du-cerf. Ainsi, il sera pertinent pour eux de revoir leur méthode de travail pour ne plus occasionner d'émission de sédiments dans le lac en aval.

#### Évaluation superficie émission de sédiments

Selon l'outil mesure de superficie dans l'atlas géomatique du MELCC, l'émission de sédiments s'étendrait environ sur une superficie de plus ou moins 3 000 à 3 500 m<sup>2</sup> dans la baie Valiquette (Grand lac-du-cerf).

#### Source d'émission de sédiments en amont

L'amont de l'émission de sédiments constitue le ruisseau Lefebvre, soit un cours d'eau où la pêche y est interdite et entouré d'un complexe de milieux humides. Ce cours d'eau mesure environ 1 150 mètres linéaires avant d'atteindre le lac Lefebvre. Sur cette distance, aucune activité anthropique n'est pratiquée mis à part le trappage de castor et le démantèlement de barrage à castor. Il serait donc pratiquement impossible qu'une émission de sédiments aussi importante que celle observée dans la baie Valiquette provienne d'activité réalisée dans le lac Lefebvre qui se trouve à plus de 1 km de cette dernière.

#### Registraire des entreprises du Québec (annexe 5)

La Municipalité de Lac-du-Cerf est immatriculée au registraire des entreprises du Québec (REQ) sous le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 8813435813 comme une personne morale sans but lucratif. La dernière mise à jour de l'état des renseignements date du 10 décembre 2010. Le premier secteur d'activité de l'entreprise constitue des services des administrations locales.

## 15 Conclusion

Lors de l'inspection du 25 septembre 2019, qui visait à vérifier le bien-fondé de la plainte du 26 août 2019 concernant l'émission de sédiments dans le Grand lac du Cerf (baie Valiquette). Lors de cette inspection, le manquement suivant a été constaté :

- Avoir rejeté ou permis le rejet d'un contaminant, soit des sédiments dans le Grand lac du Cerf suite à la création de brèches dans 4 barrages à castor dans le ruisseau Lefebvre situé en amont du Grand lac du Cerf à Lac-du-Cerf, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al.2 partie 2

La plainte est donc fondée.

Les employés municipaux ainsi que l'inspecteur en voirie de la municipalité de Lac-du-Cerf (QUI) ont créé des brèches d'environ 60 cm dans 4 barrages à castor (QUOI) situé sur le ruisseau Lefebvre (OU), et ce de l'aval vers l'amont (COMMENT). Les brèches ont été faites le 19 août 2019 (QUAND) suite aux recommandations de AJ Environnement afin d'abaisser le niveau du lac Lefebvre (POURQUOI). Ceux-ci ont entraîné une émission de sédiments important dans le Grand lac du cerf (baie Valiquette).

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↓↑ - + □ SO
1	<p><b>Manquement :</b> Avoir rejeté ou permis le rejet d'un contaminant, soit des sédiments dans le Grand lac du Cerf suite à la création de brèches dans 4 barrages à castor dans le ruisseau Lefebvre situé en amont du Grand lac du Cerf à Lac-du-Cerf, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.</p> <p><b>Référence légale :</b> Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al.2 partie 2</p> <p><b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :</b> Atteinte seulement au bien-être (modéré)</p> <p><b>Explication :</b> Ce manquement porte seulement atteinte au bien-être de l'humain puisque les riverains à proximité de l'émission de sédiments ne peuvent plus se baigner ou circuler en embarcations à cet endroit.</p> <p><b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Atteinte significative (modéré)</p> <p><b>Les conséquences sont :</b> Pratiquement irréversibles</p> <p><b>Explication :</b> Atteinte à la qualité de l'eau puisque les sédiments émis sont potentiellement contaminés. En effet, on ignore la composition physico-chimique du sol et son effet une fois dans l'eau. En effet, l'apport d'une quantité élevée de sédiment dans le littoral d'un plan d'eau peut affecter le cycle physico-chimique de ce dernier.</p> <p>Atteinte à la faune et à la végétation puisque de telles particules fines peuvent nuire au bon fonctionnement de la faune et la flore. Par exemple, lorsqu'ils sont en suspension dans l'eau, les sédiments causent un stress physiologique aux poissons. De plus, les sédiments peuvent colmater les frayères et bloquer les branchies des poissons. En suspension, les sédiments affectent aussi la vie des micro-organismes, car ils diminuent la pénétration de lumière dans l'eau. La végétation aquatique à proximité du lieu d'émission risque d'être recouverte de sédiments où l'accessibilité à la lumière peut être plus restreinte. Ces sédiments peuvent également décanter dans des aires importantes à la faune et la flore, telle que des aires d'alimentation et de reproduction. Les sédiments ont aussi des effets hydrauliques importants en rehaussant le lit du plan d'eau et en formant des dépôts d'alluvions sur les rives convexes à l'embouchure, ce qui peut nuire à l'écoulement de l'eau et même provoquer des inondations. Ainsi, c'est tout le régime hydraulique du plan d'eau qui risque d'être modifié.</p> <p>Les conséquences sont pratiquement irréversibles compte tenu l'apport important de sédiments dans le Grand lac du cerf. En effet, les sédiments ne pourront être retirés en totalité et une grande partie reste en suspension dans l'eau.</p> <p><b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Sensible (grave)</p> <p><b>Explication :</b> Le littoral du Grand lac du cerf ne présente pas de perturbations anthropiques importantes, mis à part l'occupation de la rive et d'une partie du littoral chez certains riverains. Toutefois, je ne note pas les prédominances d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et il n'y a pas de cours d'eau canalisé en partie.</p> <p>De plus, selon le règlement sur les exploitations agricoles, la Municipalité de Lac-du-Cerf ne présente pas un bassin versant dégradé.</p> <p>Pour continuer, aucune espèces floristiques ou fauniques désignées menacées ou vulnérables (EMV) ou susceptible de l'être ne fut inventoriée dans un rayon de 1 km et la zone touchée par l'émission de sédiments ne constitue par une zone de compensation associée à une autorisation. Toutefois, il s'agit d'un habitat faunique, soit une aire importante de confinement du cerf de Virginie ainsi que l'habitat du castor du Canada. Il s'agit donc d'une aire protégée. De plus, il s'agit de l'habitat du poisson et je note la présence d'herbiers aquatiques.</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : Modéré</p> <p>Gravité objective du manquement de catégorie : A</p>

16.1 Facteurs aggravants  SO

16.2 Facteurs atténuants  SO

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Modéré

Ainsi, je recommande :

- Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 20 al.2 partie 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- En vertu de la directive sur le traitement des manquements, il est recommandé d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire pour le manquement à l'article 20 al.2 partie 2 de la LQE (article 115.26 al.1 (2)- 10 000\$ pour une personne morale) afin d'inciter la personne à apporter rapidement les mesures correctives ou dissuader la répétition du manquement.
- 

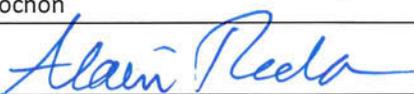
37

Rédigé par : Léonie Roulier	Fonction : inspectrice
Signature : <i>Léonie Roulier</i>	Date de signature : 2019-11-05

18 Vérification du rapport d'intervention  SO

Approuvé par : Nathalie Tardif	Fonction : Chef d'équipe par intérim
Signature : <i>Nathalie Tardif</i>	Date : 2019-11-05

**Commentaires :** Après discussion avec la direction, il a été convenu de ne pas imposer de SAP. Transmettre un avis de non-conformité et imposer la SAP si le manquement n'a pas été corrigé lors du suivi du manquement afin d'inciter le retour rapide à la conformité ou dissuader la répétition du manquement.

19 Vérification du rapport d'intervention <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> SO</span>	
Approuvé par : Alain Rochon	Fonction : Directeur adjoint
Signature : 	Date : 19-11-05
<b>Commentaires :</b> Selon les circonstances particulières du dossier, il a été convenu de ne pas recommander la SAP. Transmettre un avis de non-conformité et imposer la SAP si le manquement n'a pas été corrigé lors du suivi du manquement, afin d'inciter le retour rapide à la conformité et dissuader la répétition du manquement.	

**Rapport photographique**

Photo no : 1

Fichier : IMG\_0001.JPG

**Description :**

53-54 sud-ouest de la baie Valiquette. 53-54 correspond au point GPS 344 et 53-54 au point GPS 345 (vue vers le sud)

53-54

Photo no : 2

**Fichier :**

IMG\_0002.JPG  
IMG\_0003.JPG  
IMG\_0004.JPG

**Description :**

Accumulation de sédiments importants dans la baie Valiquette. Des sédiments sont observables à la surface de l'eau ou peu profond dans l'eau. Les quenouilles sont partiellement ensevelies par les sédiments (GPS 345, vue vers le nord-est)



Photo no : 3

Fichier : IMG\_0007.JPG

**Description :**

Les sédiments que j'observe au fond de l'eau présente très peu ou aucune végétation. J'y vois des copeaux de bois et des fragments de végétations flottantes (GPS 345, vue vers le sud)



Photo no : 4

Fichier : IMG\_0009.JPG

**Description :**

53-54 (GPS 345), l'eau en surface presente une hauteur d'environ 11,5 cm (vue vers le sud)



Photo no : 5

Fichier : IMG\_0011.JPG

**Description :**

53-54 les sédiments présentent une hauteur de 1,56 cm (GPS 345, vue vers le sud-ouest)

53-54

**Photo no : 6**

**Fichier : IMG\_0012.JPG**

**Description :**

53-54 les sédiments présentent une hauteur de 1,56 cm (GPS 345, vue vers l'ouest)

53-54

**Photo no : 7**

**Fichier : IMG\_0013.JPG**

**Description :**

53-54 les sédiments présentent une hauteur de 1,56 cm (GPS 345, vue vers l'ouest)

53-54

**Photo no : 8**

**Fichier : IMG\_0015.JPG**

**Description :**

Accumulation importante de sédiments. Les nénuphars ne flottent plus à la surface de l'eau, mais repose sur une couche de sédiments vaseux (GPS 346, vue vers l'est)



<p><b>Photo no : 9</b></p>	
<p><b>Fichier : IMG_0017.JPG</b></p>	
<p><b>Description :</b></p> <p>Présence de plantes émergentes, mais aucune présence d'eau. Les plantes émergentes émergent des sédiments vaseux (GPS 346, vue vers le nord-est)</p>	

<p><b>Photo no : 10</b></p>	
<p><b>Fichier :</b>          IMG_0019.JPG          IMG_0020.JPG          IMG_0021.JPG          IMG_0022.JPG</p>	
<p><b>Description :</b></p> <p>Présence de méandres (rigoles) d'eau à travers les sédiments dans la baie Valiquette. De plus, des troncs d'arbres sont partiellement enfouis dans les sédiments (GPS 346, vue vers l'est)</p>	

<p><b>Photo no : 11</b></p>	
<p><b>Fichier : IMG_0024.JPG</b></p>	
<p><b>Description :</b></p> <p>J'observe une fois de plus que les sédiments au fond de l'eau présente très peu ou aucune végétation. J'y vois des copeaux de bois et des fragments de végétations flottantes (GPS 347, vue vers le sud)</p>	

Photo no : 12

Fichier : IMG\_0025.JPG

**Description :**

Au sud du point GPS 347, j'observe des bâtons de bois plantés en « X » qui démontre qu'une gestion (trappe) de castor est faite dans le secteur (vue vers le sud)



Photo no : 13

Fichier : IMG\_0032.JPG

**Description :**

Le ponceau qui traverse le chemin Valiquette n'est pas obstrué et permet un libre écoulement des eaux (GPS 348, vue vers le nord).

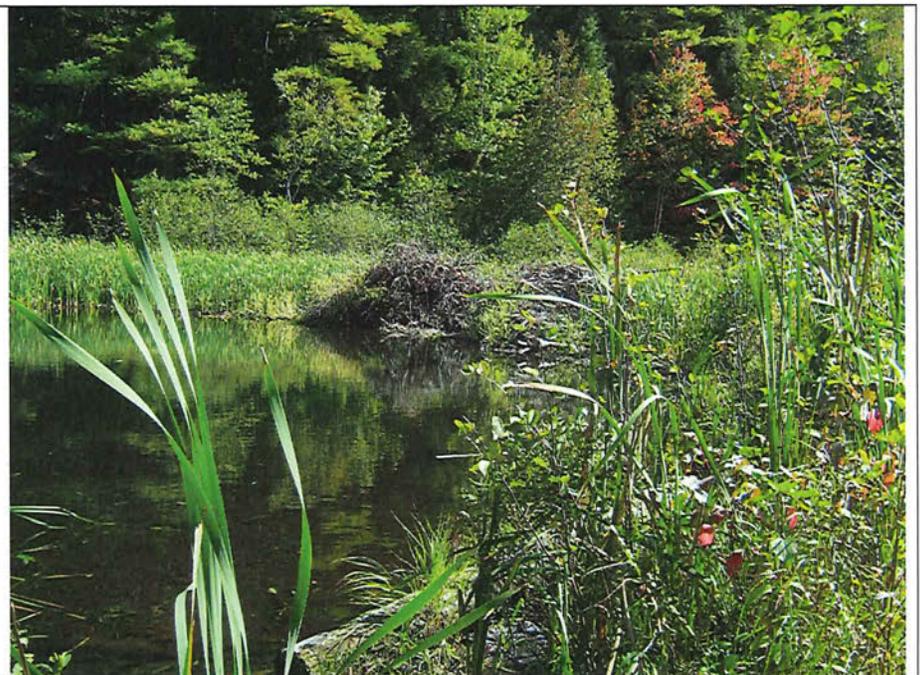


Photo no : 14

Fichier : IMG\_0040.JPG

**Description :**

J'observe un premier barrage à castor au niveau du point GPS 349 (vue vers le sud-est).



**Photo no : 15**

**Fichier : IMG\_0041.JPG**

**Description :**

Je constate une brèche au centre du barrage. J'observe que l'eau s'écoule dans la brèche du barrage (GPS 349, vue vers le sud-est)



**Photo no : 16**

**Fichier : IMG\_0043.JPG**

**Description :**

2<sup>e</sup> barrage à castor en aval du pont. Ce dernier présente également une brèche en son centre. Un faible écoulement des eaux s'écoule dans la brèche (GPS 350, vue vers l'est)



**Photo no : 17**

**Fichier : IMG\_0045.JPG**

**Description :**

Les castors semblent être en train de refermer la brèche puisque de la végétation fraîche a été ajoutée au centre du 2<sup>e</sup> barrage (GPS 350, vue vers l'est).



Photo no : 18

Fichier : IMG\_0046.JPG

**Description :**

En amont du pont qui traverse le ruisseau Lefebvre (piste de VTT), j'observe un cube Morency. Ce dernier joue bien son rôle d'écoulement des eaux et n'est pas obstrué par de la végétation (GPS 350, vue vers l'ouest)



Photo no : 19

Fichier : IMG\_0049.JPG

**Description :**

Au niveau du point GPS 351, j'observe au loin un 3<sup>e</sup> barrage à castor (vue vers le sud-est)



53-54



IMG\_0002.JPG



IMG\_0003.JPG



IMG\_0004.JPG



IMG\_0005.JPG

IMG\_0001.JPG



IMG\_0006.JPG



IMG\_0007.JPG



IMG\_0008.JPG



IMG\_0009.JPG



IMG\_0010.JPG

53-54

IMG\_0011.JPG

53-54

IMG\_0012.JPG

53-54

IMG\_0013.JPG

53-54

IMG\_0014.JPG



IMG\_0015.JPG



IMG\_0016.JPG



IMG\_0017.JPG



IMG\_0018.JPG



IMG\_0019.JPG



IMG\_0020.JPG



IMG\_0021.JPG



IMG\_0022.JPG



IMG\_0023.JPG



IMG\_0024.JPG



IMG\_0025.JPG



IMG\_0026.JPG



IMG\_0027.JPG



IMG\_0028.JPG



IMG\_0029.JPG



IMG\_0030.JPG



IMG\_0031.JPG



IMG\_0032.JPG



IMG\_0033.JPG



IMG\_0034.JPG



IMG\_0035.JPG



IMG\_0036.JPG



IMG\_0037.JPG



IMG\_0038.JPG



IMG\_0039.JPG



IMG\_0040.JPG



IMG\_0041.JPG



IMG\_0042.JPG



IMG\_0043.JPG



IMG\_0044.JPG



IMG\_0045.JPG



IMG\_0046.JPG



IMG\_0047.JPG



IMG\_0048.JPG



IMG\_0049.JPG

Date de la vérification : 2019-09-25

No de gestion documentaire : 7430-15-01-03640-03

**Croquis**

No : 1

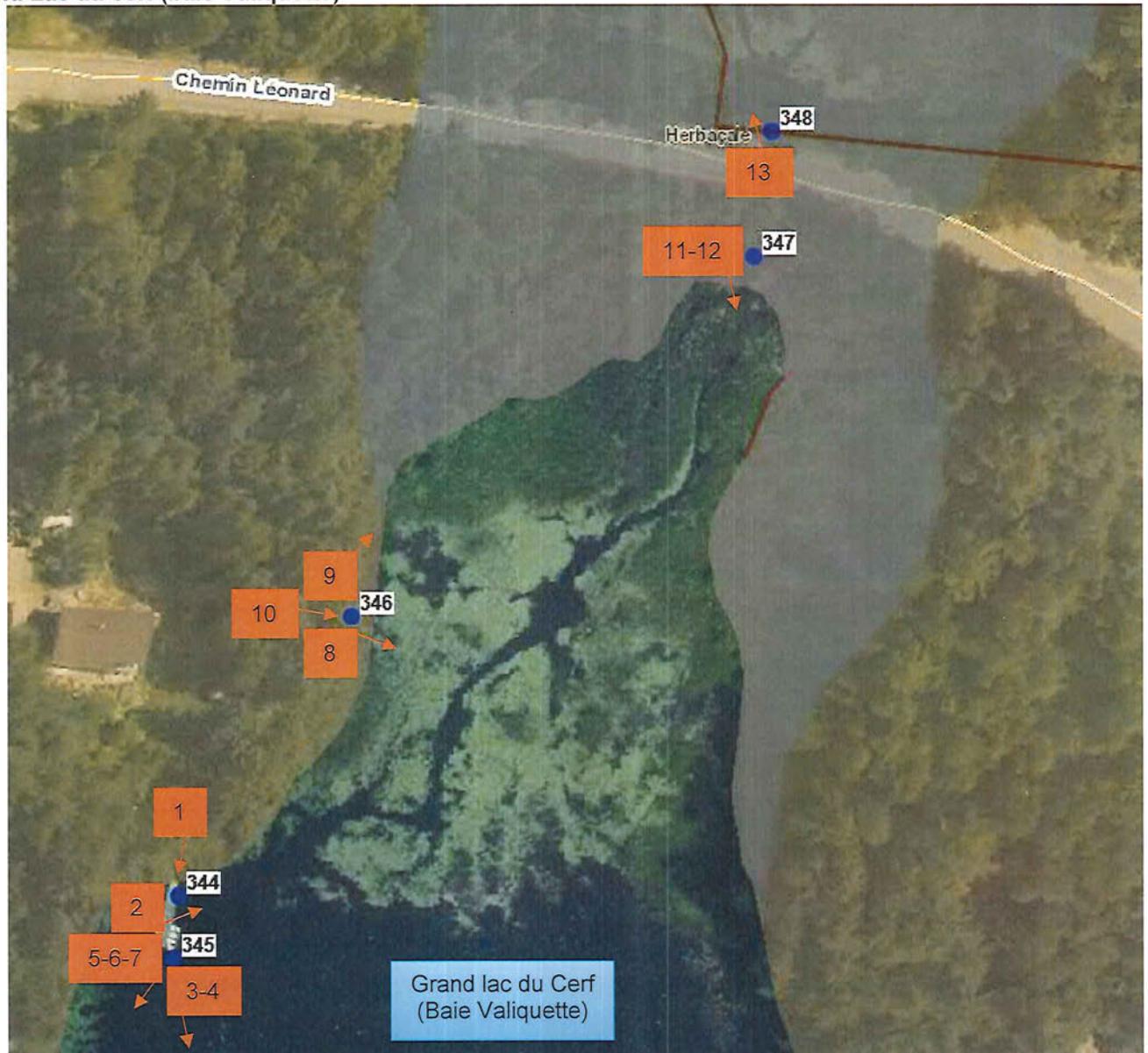
Titre : Lac-du-Cerf / Grand lac du cerf (baie Valiquette) / Émission de sédiments dans le Grand lac du Cerf suite à la création de brèche dans des barrages à castor / 2019-09-25

Vue générale



Échelle 1 : 4 500

Grand Lac du cerf (baie Valiquette)



Échelle 1 : 1 000

Ruisseau Lefebvre (entre le lac Lefebvre et le Grand lac du cerf)



Échelle 1 : 2 500

Légende

- Coordonnées géographique (Points GPS)
- Hydrographie
- — Habitats fauniques
- Milieux humides écoforestiers
- Numéros de photos
- ➔ Orientation des photos

Dessiné par : Léonie Roulier, Bureau Ste-Thérèse ©, 2019-09-25

Lieu : Lac-du-Cerf / Grand Lac du cerf (baie Valiquette)

Source(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.  
© Gouvernement du Québec, 2018



Note : Atlas géomatique du MDDELCC, fond de carte Orthos Multizones 20 cm 2018 WMS. Couches activées : Odonymes (AQRéseau), Réseau routier (AQRéseau, MAMOT; MTMDET, MERN, mise à jour mensuelle), Habitats fauniques (MFFP, septembre 2015), Habitats fauniques – MFFP Faune (31 mars 2019), Milieux humides écoforestiers (MFFP et CIC), Hydrographie (MELCC), Hydronymes des cartes topographiques (MERN)

**Roulier, Léonie**

---

**De:** 53-54  
**Envoyé:** 26 septembre 2019 07:35  
**À:** Roulier, Léonie  
**Objet:** Plaintes rue Léonard a Lac du cerf 301415955  
**Pièces jointes:** 20180901\_151419 53-54 jpg; 20180901\_151822 53-54 ipg

Bonjour,

53-54 je vous envoie 2 photos qui démontre le niveau de l'eau en 2018. 53-54  
53-54 Et je vous fais parvenir le site facebook de l'association  
riveraine ainsi que la chronologie des événements.

N'hésitez pas a communiquer avec nous pour toute information additionnelle.

53-54

<https://www.facebook.com/Association-de-Protection-du-Petit-et-Grand-Lac-du-Cerf-477710728949112/>

Chronologie de l'événement :

Lundi 19 août 2019

Arrivé d'eau importante. Appeler le président Pierre Raiche de l'association de protection du petit et du grand lac du cerf.

Mercredi 21 août 2019

Monsieur Pierre Raiche est venu en matinée pour constater l'état de la situation et sa vision de la chose que c'était un tsunami et que la baie Valiquette venait de vieillir de 25 ans et c'était une catastrophe pour la baie Valiquette compte tenu des problématiques futurs que ceci engendrerait. Donc il est allé a la municipalité pour leur faire part de la situation.

Par la suite, en après-midi visite de la Mairesse Danielle Ouimet, Secrétaire-trésorière et directrice générale Jacinthe Valiquette, Inspecteur municipal Maurice Marier et Président de l'association riveraine Pierre Raiche. Sans commentaires de leurs parts.

Jeudi 22 août 2019

Augmentation importantes des sédiments, donc appeler Pierre Raiche et il est venu avec son appareil photo et son drone.

Vendredi 23 août 2019

Nous sommes allé a la mairie pour rencontrer la mairesse et elle n'était pas disponible. Donc nous avons demandé a la secrétaire a l'accueil Madame Josée Gougeon de transmettre nos coordonnées a la mairesse compte tenu de l'aggravation de la situation. Elle nous mentionne qu'ils ont fait affaire avec A.J. Environnement. En attente d'un retour de la mairesse qui n'a pas eu lieu.

Lundi 26 août 2019

Appelé S.O.S. environnement et parlé avec Marie-Christine Paré qui va communiqué avec Mont-Laurier

Madame Nadine Lagacé a communiqué avec nous et nous a dit d'appeler SOS Braconnage et qu'elle s'occuperait du Ministère de l'environnement.

On a appelé SOS Braconnage et parler avec Richard (centre d'appel Québec) et nous a dit qu'il allait appelé a Mont-Laurier.

Monsieur Alexandre Fournelle de SOS Braconnage nous a contacter et a pris les informations et s'est présenté en fin de journée

Nous avons contacter M. Raiche pour lui faire part que nous avons aviser SOS Braconnage et SOS Environnement. Il nous mentionne qu'il vient d'avoir une rencontre avec la municipalité sur l'accumulation des sédiments dans la baie Valiquette. Et nous n'avons pas été invité a cette réunion et Monsieur ne parlait plus le même dialogue et s'était rangé du coté de la municipalité...

Mardi le 3 septembre 2019

Nous avons appelé l'inspectrice en bâtiment et environnement Madame Annabelle Pilotte pour lui faire part de la situation vu qu'elle était en vacances lors de l'événement. On lui a laissé un message dans sa boite vocale et lui avons demandé de se déplacer pour visualiser l'état des lieux.

Jeudi le 5 septembre 2019

Elle nous laisse un message vocale nous mentionnant qu'après consultation avec la mairie que tout est normal et qu'elle ne se déplacerais pas.

53-54

**Roulier, Léonie**

---

**De:** Voirie <voirie@lacducerf.ca>  
**Envoyé:** 11 octobre 2019 11:34  
**À:** Roulier, Léonie  
**Cc:** Maire; Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf  
**Objet:** TR: Barrage à castor - Ruisseau Lefebvre  
**Pièces jointes:** SKMBT\_C28419101110290.pdf

48

**De :** Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf  
**Envoyé :** 10 octobre 2019 15:27  
**À :** Roulier, Léonie <Leonie.Roulier@environnement.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Voirie <voirie@lacducerf.ca>  
**Objet :** RE: Barrage à castor - Ruisseau Lefebvre  
**Importance :** Haute

48

**De :** Roulier, Léonie <Leonie.Roulier@environnement.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 10 octobre 2019 15:22  
**À :** Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf <dg@lacducerf.ca>  
**Objet :** RE: Barrage à castor - Ruisseau Lefebvre

Bonjour Madame Valiquette,

Avez-vous transmis mes questions à monsieur Maurice Marier ?

Merci et bonne journée !

**Léonie Roulier**  
Inspectrice en environnement, secteur hydrique

2

**Intervenante Urgence-Environnement**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)  
Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides (CCEQ)  
Bureau des Laurentides  
260 rue Sicard, suite 200, Ste-Thérèse, J7E 3X4  
☎ 450 433-2220 poste 233  
☎ 450 433-1315  
✉ [leonie.roulier@environnement.gouv.qc.ca](mailto:leonie.roulier@environnement.gouv.qc.ca)

Urgence-Environnement: 1-866-694-5454 (24 h)

Devez-vous

**vraiment imprimer ce courriel?**



**De :** Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf [<mailto:dg@lacducerf.ca>]

**Envoyé :** 30 septembre 2019 15:04

**À :** Roulier, Léonie <[Leonie.Roulier@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Leonie.Roulier@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Barrage à castor - Ruisseau Lefebvre

**Importance :** Haute

48

**De :** [Leonie.Roulier@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Leonie.Roulier@environnement.gouv.qc.ca) <[Leonie.Roulier@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Leonie.Roulier@environnement.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 30 septembre 2019 12:10

**À :** Jacinthe Valiquette Municipalité de Lac-du-Cerf <[dg@lacducerf.ca](mailto:dg@lacducerf.ca)>

**Objet :** Barrage à castor - Ruisseau Lefebvre

Bonjour,

Voici un résumé de notre conversation téléphonique de plus tôt cet avant-midi. Pouvez-vous s.v.p. confirmer que les informations mentionnées ici-bas sont bel et bien celles que vous m'avez fournies. Sinon, pouvez-vous ajuster ou préciser.

3

Appel téléphonique du 30 septembre 2019 de 11h24 à 11h33 :

J'appelle Madame Valiquette afin d'obtenir de l'information concernant des travaux effectués sur des barrages à castor au ruisseau Lefebvre, soit entre le lac Lefebvre et le grand lac-du-Cerf dans la Municipalité de Lac-du-Cerf. Je demande à cette dernière quelle est la problématique de ce dossier. »

48

Je demande à Madame Valiquette d'avoir accès au rapport d'AJ Environnement.

48

Enfin, je demande à Madame Valiquette si la municipalité du Lac du Cerf a obtenu une autorisation auprès du Ministère de la Faune.

48

Pouvez-vous également répondre (ou confirmer) ou demander à Monsieur Maurice Marier de répondre aux questions suivantes s.v.p. :

- Qui a réalisé les travaux ? 48 Est-ce que Monsieur Maurice Marier, inspecteur était le responsable des travaux ?
- Quand (date) les barrages à castor ont été démantelés / quand (date) les brèches dans les barrages à castors ont été réalisées ?
- En quoi consistaient les travaux ? Démantèlement complet des barrages à castor ou simplement des brèches dans les barrages ?
- Combien de barrages à castor faisaient l'objet des travaux ?
- Quelle fut la méthode utilisée, à savoir comment les travaux ont été réalisés ? Exemple : une brèche de 20 cm a été faite sur les 5 barrages à castor de l'aval vers l'amont.
- Pourquoi des brèches ont été faites dans les barrages à castor ou démantelées ?

48

- Est-ce que la création de brèche et/ou de démantèlement du barrage a engendré l'entraînement ou l'émission de sédiments dans le grand lac du cerf ?
- Avez-vous obtenu une autorisation du Ministère de la Faune pour la création de brèche et/ou démantèlement de barrages à castor ? Sinon, quelles ont été les démarches entreprises auprès du Ministère de la Faune ?
- Est-ce qu'un trappeur a été engagé ? Si oui, puis-je avoir son nom et ses coordonnées.

J'attends de vos nouvelles et de celles de Monsieur Maurice Marier.

Merci et bonne journée,

4

## **Léonie Roulier**

**Inspectrice en environnement, secteur hydrique**

**Intervenante Urgence-Environnement**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides (CCEQ)

Bureau des Laurentides

260 rue Sicard, suite 200, Ste-Thérèse, J7E 3X4

☎ 450 433-2220 poste 233

☎ 450 433-1315

✉ [leonie.roulier@environnement.gouv.qc.ca](mailto:leonie.roulier@environnement.gouv.qc.ca)

Urgence-Environnement: 1-866-694-5454 (24 h)

Devez-vous

**vraiment imprimer ce courriel?**



## Voirie

---

**De:** Voirie  
**Envoyé:** 19 juillet 2019 10:29  
**À:** maxime.bernier@mffp.gouv.qc.ca  
**Cc:** 'Jeanne d'Arc Raymond'  
**Objet:** barrage de castors ruisseau lefèbvre  
**Pièces jointes:** SKMBT\_C28419071908480.pdf







## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une autorité publique au registre des entreprises

Renseignements en date du 2019-10-02 16:41:16

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	8813435813
Nom	MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

##### Siège social

Adresse	19 ch. de l'Église Lac-du-Cerf (Québec) J0W1S1 Canada
---------	---

##### Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

##### Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1955-01-01 Constitution
État juridique	Régulier
Date de mise à jour de l'état juridique	1955-01-01
Régime constitutif	QUÉBEC : Code municipal (RLRQ, C. C-27.1)
Régime courant	QUÉBEC : Code municipal (RLRQ, C. C-27.1)
Assujetti volontaire	N/A

##### Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2010-12-10
---	------------

##### Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

### Activités économiques et nombre de salariés

#### 1<sup>er</sup> secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8300
Activité	Services des administrations locales
Précisions (facultatives)	SERVICES DES ADMINISTRATIONS LOCALES

#### 2<sup>e</sup> secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

#### Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec  
Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

#### Liste des administrateurs

Nom	VALIQUETTE, JACINTHE
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur autorité publique - Secrétaire trésorier
Adresse	

Nom	OUMET, PAULINE
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur autorité publique - Maire
Adresse	

#### Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

#### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

#### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Aucun établissement n'a été déclaré.

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents****Documents conservés****Type de document****Date de dépôt au registre****Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms 1955-01-01

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF		1955-01-01		En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

## Description des points GPS.txt

```

type,ident,Latitude,Longitude,y_proj,x_proj,comment,display,symbol,dist,proximity,c
olor,altitude,depth,temp,time,wpt_class,sub_class,attrib,link,state,country,city,ad
dress,zip,facility,crossroad,ete,dtype,model,filename,ltime,magvar,geoidheight,desc
,fix,sat,hdop,vdop,pdop,ageofdgpsdata,dgpsid,dir
WAYPOINT,344,46,30607,-75,467118,46,3060607922054,-75,467115827503,,,Flag,
Blue,,,216.285217,,,2019/09/25 15:14:43+00,,,,,,,,,,,,,garmin Dakota 10 Software
Version 580,,2019-09-25 11:14:43,,,,,,,,,,,,,
WAYPOINT,345,46,305975,-75,467121,46,3059657922215,-75,46711882751,,,Flag,
Blue,,,213.69928,,,2019/09/25 15:16:02+00,,,,,,,,,,,,,garmin Dakota 10 Software
Version 580,,2019-09-25 11:16:02,,,,,,,,,,,,,
WAYPOINT,346,46,306491,-75,466821,46,3064817921227,-75,4668188275673,,,Flag,
Blue,,,213.11174,,,2019/09/25 15:28:50+00,,,,,,,,,,,,,garmin Dakota 10 Software
Version 580,,2019-09-25 11:28:50,,,,,,,,,,,,,
WAYPOINT,347,46,307071,-75,466057,46,3070617919943,-75,4660548277754,,,Flag,
Blue,,,199.802887,,,2019/09/25 15:45:17+00,,,,,,,,,,,,,garmin Dakota 10 Software
Version 580,,2019-09-25 11:45:17,,,,,,,,,,,,,
WAYPOINT,348,46,30725,-75,466031,46,3072407919632,-75,466028827769,,,Flag,
Blue,,,207.749878,,,2019/09/25 15:48:14+00,,,,,,,,,,,,,garmin Dakota 10 Software
Version 580,,2019-09-25 11:48:14,,,,,,,,,,,,,
WAYPOINT,349,46,308933,-75,466431,46,308923791697,-75,4664288274918,,,Flag,
Blue,,,222.414841,,,2019/09/25 16:00:14+00,,,,,,,,,,,,,garmin Dakota 10 Software
Version 580,,2019-09-25 12:00:14,,,,,,,,,,,,,
WAYPOINT,350,46,310132,-75,467611,46,3101227915438,-75,4676088269931,,,Flag,
Blue,,,204.098969,,,2019/09/25 16:07:58+00,,,,,,,,,,,,,garmin Dakota 10 Software
Version 580,,2019-09-25 12:07:58,,,,,,,,,,,,,
WAYPOINT,351,46,310296,-75,469881,46,3102867916086,-75,4698788262152,,,Flag,
Blue,,,216.332016,,,2019/09/25 16:16:52+00,,,,,,,,,,,,,garmin Dakota 10 Software
Version 580,,2019-09-25 12:16:52,,,,,,,,,,,,,
WAYPOINT,352,46,310502,-75,472446,46,3104927916784,-75,4724438253344,,,Flag,
Blue,,,210.987122,,,2019/09/25 16:25:30+00,,,,,,,,,,,,,garmin Dakota 10 Software
Version 580,,2019-09-25 12:25:30,,,,,,,,,,,,,

```

Sainte-Thérèse, le 5 novembre 2019

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Municipalité de Lac-du-Cerf  
19, chemin de l'Église  
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0

N/Réf. : 7430-15-01-03640-03  
401861232

**Objet : Émission de sédiments dans le littoral du Grand lac du Cerf (baie Valiquette) suite à la création de brèches dans 4 barrages à castor situé en amont du lac**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 25 septembre 2019 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir rejeté ou permis le rejet d'un contaminant, soit des sédiments dans le Grand lac du Cerf suite à la création de brèches dans 4 barrages à castor dans le ruisseau Lefebvre situé en amont du Grand lac du Cerf à Lac-du-Cerf, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2 partie 2

### Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

... 2

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le **5 décembre 2019** un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

### **Mesures administratives ou judiciaires**

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 10 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2 partie 2

### **Communication avec le Ministère**

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Mme Léonie Roulier au 450 433-2220, poste 233 ou à l'adresse courriel [leonie.roulier@environnement.gouv.qc.ca](mailto:leonie.roulier@environnement.gouv.qc.ca).

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).



NT/lr

Nathalie Tardif  
Chef d'équipe par intérim